MAIRIE DE MEYENHEIM
68890 MEYENHEIM
Téléphone : 03 89 81 02 40

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 août 2026

Le Conseil Municipal de MEYENHEIM s'est réuni à l'école bleue le 24 août 2026 sous la présidence de Mme Françoise BOOG, Maire, à la suite de la convocation du 11 août 2026
Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 20 heures 00 minutes.

Etaient présents : MM. Armand FURLING et Jean-Luc HOLLER, Philippe GEILLER, Adjoints, Mmes Geneviève BONTEMPS, Laurence MASSON, Adjointes ;
Mmes, Sylvie VOGT, Rachel BRUDER, Marcelline HELWIG ;
MM. Fabrice JEGGY, Nicolas KLEIN, Eric TREHIOU, Quentin JAMESSE, Thierry BOOG, M. Nicolas KLEIN ; Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. Geoffrey RIBER donne procuration à M. Philippe GEILLER
Mme Cécile GUTLEBEN donne procuration à Mme Rachel BRUDER
Mme Christelle LANG donne procuration à Mme Françoise BOOG,
Mme Carole CELANT donne procuration à M. Eric TREHIOU,
Mme Christelle HANSER donne procuration à M. Quentin JAMESSE,

Ordre du jour

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 30 juin 2026
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Délégation de signature
4. Plan d'alignement rue de Munwiller : Acquisition des parcelles - tranche 1
5. Convention relative à l'opération de mise en souterrain des réseaux Orange rue de Munwiller – Tranche 1
6. Vente de terrain
7. ONF (Annexe 1)
   A) Programme des travaux
   B) Etat de prévision des coupes
8. Solidarité avec les communes sinistrées par les incendies dans l'Aude
9. Redevance d'occupation du domaine public
10. Permis de démolir
11. Divers

1. Approbation du PV de la séance du 30 juin 2026

Le procès-verbal de la réunion du 30 juin 2026 n'appelle pas d'observations et est approuvé. Le Conseil procède à l'émargement.

2. Désignation du secrétaire de séance

Après délibération, le Conseil Municipal désigne Laurence MASSON en qualité de secrétaire de séance.

3. Délégation de signature

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a utilisé la délégation de compétence que le Conseil Municipal lui a accordée, lors de sa séance du 30 mars 2026 en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a été décidé que la commune ne fait pas valoir son droit de préemption pour :
- la parcelle section 38 n° 213/85 sise 23B rue de la gare d'une surface de 9,97 ares ;
- les parcelles section 03 n° 151/29, 152/28, 158/29 sise rue de Munwiller d'une surface totale de 8,86 ares ;
- la propriété située sur la parcelle section 28 n° 154 sise 8 rivage de l'Ill, d'une surface de 7,18 ares ;
- la parcelle section 28 n° 236/15 sise impasse des fleurs, d'une surface de 10,01ares ;

4. Plan d'alignement rue de Munwiller : acquisition des parcelles – Tranche 1

Le Conseil Municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales
Vu le code de la voirie routière et notamment ses articles L.141-3, L.141-6 et R.141-11
Vu la délibération du conseil Municipal en date du 23 juillet 2005 décidant de joindre au Plan Local d'Urbanisme un plan d'alignement pour l'élargissement des voies rue de Réguisheim, rue de Munwiller et rue de la corvée,
Vu la délibération du conseil Municipal en date du 18 octobre 2006 approuvant le plan d'alignement des rues de Réguisheim, rue de Munwiller et rue de la corvée suite à l'enquête publique,
Vu la délibération du conseil communautaire de la CCCHR du 23 décembre 2019 approuvant le PLU intercommunal comportant en annexe sur le plan des servitudes d'utilité publique matérialisant les alignements de voies précités
Vu le procès-verbal d'arpentage établis par M. BILHAUT, géomètre expert établi le 29 juillet 2022 et l'inscription aux services du cadastre le 10 juin 2026 ;

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
- l'acquisition à l'euro symbolique par acte notarié des parcelles suivantes pour légaliser le changement de propriétaire :
Section 03 parcelle 189/36 d'une superficie de 0,67 are
Section 03 parcelle 190/37 d'une superficie de 0.59 are,
- d'autoriser Madame le Maire à représenter la commune et à signer les actes et documents nécessaires à intervenir ;

5. Convention relative à l'opération de mise en souterrain des réseaux Orange rue de Munwiller – Tranche 1

En vue des travaux rue de Munwiller, il convient d'établir une convention ayant pour objet de fixer les modalités juridiques et financières pour la mise en œuvre de la mise en souterrain des réseaux aériens existants, propriété d'Orange rue de Munwiller du numéro 1 au numéro 30.

Les dispositions financières sont les suivantes :
- après réception des équipements, Orange adressera à la commune un mémoire de dépenses relatif aux prestations d'ingénierie et travaux de câblage pour un montant de 1 460,07 € net.
- la commune émettra auprès d'Orange un titre exécutoire pour un montant de 1 541,92 € net.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- émet un avis favorable à cette convention ;
- autorise Madame le Maire à représenter la commune et à signer les actes et documents nécessaires à intervenir.

6. Lotissement Le Moulin : vente du lot 4

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de M. Marc-Antoine TRANZER et Mme Laure MICKELER, domiciliés 5 rue Johann Strauss 68190 ENSISHEIM, qui souhaitent acquérir le lot n° 4 dans le lotissement « Le Moulin » d'une superficie de 4 ares 80 au prix de 105 600 €

Il est précisé que les frais liés à l'acte de vente seront à la charge des acquéreurs.
Par délibération du 6 juillet 2022, le prix de vente a été fixé à 22 000 € l'are.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- décide de la vente du lot n° 4 d'une superficie de 4 ares 80 au prix de 105 600 € à M. Marc-Antoine TRANZER et Mme Laure MICKELER, domiciliés 5 rue Johann Strauss 68190 ENSISHEIM, dans les conditions susénoncées
- autorise le Maire à signer tout acte et document nécessaire à intervenir.

7. ONF -

A) Programme des travaux

Le Conseil Municipal a pris connaissance du programme des travaux d'exploitation 2026.
Après délibération, le Conseil Municipal décide :
- d'approuver la matérialisation des lots de bois de chauffage pour un montant de 600,00 € HT présentée par l'ONF en forêt communale de Meyenheim ;
- d'autoriser le Maire à signer le devis correspondant.
Les travaux patrimoniaux 2026 ont été estimés par l'ONF à 1 720,00 € HT de travaux + 400 € HT d'honoraires d'assistance.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
d'émettre un avis favorable au devis de l'ONF pour un montant de 1 720,00 € HT de travaux + 400 € HT d'honoraires d'assistance.

Les crédits correspondants à ces travaux sont inscrits au budget primitif 2026.

B) Etat de prévision des coupes

Le Conseil Municipal a pris connaissance du tableau de programmation des coupes 2026.
Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le tableau de programmation des coupes 2026 pour un montant prévisionnel de recettes hors taxes de 1 150 € pour un volume de 50 m3
- D'autoriser le Maire à signer le tableau de programmation des coupes 2026

8. Solidarité avec les communes sinistrées par les incendies

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.
Face à ce drame, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile a appelé les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

L'intérêt de travailler avec la protection civile est l'acquisition des bons matériels et leur bonne affectation logistique. L'AMF et la protection civile resteront aux côtés des collectivités touchées pour leur apporter tout le soutien qu'elles sont en mesure de fournir.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :
- De faire un don d'un montant de 1 000 € à la Protection Civile
- D'autoriser Madame le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

Coordonnées bancaires La Protection Civile :
IBAN : FR76 1027 8005 9800 0201 6430 684 - BIC : CMCIFR2A
Titulaire : FNPC Tour Essor 14 rue Scandicci 93500 Pantin

Les crédits sont inscrits au budget 2026.

9. Redevance d'occupation du domaine public (RODP)

Madame le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été actualisé par un décret du 25 avril 2007.
Madame le Maire donne connaissance au Conseil du décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales.
Elle propose au Conseil :

- de fixer le taux de la redevance pour occupation du domaine public à hauteur de 100 % du plafond de 0,035 €/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus.

- que le montant de la redevance soit revalorisé automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1 et de l'indice d'ingénierie mesuré au cours des douze derniers mois précédant la publication de l'indice connu au 1er janvier de l'année N, ou tout autre indice qui viendrait à lui être substitué.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.

10. Permis de démolir

Le Conseil municipal a pris connaissance du permis de démolir pour la démolition d'un chalet en bois situé 23B rue de la gare, déposé par M. MOEGLEN-PFLIMLIN Christophe.

11. Divers

Déjections canines

Madame Geneviève BONTEMPS, adjointe, évoque le problème des déchets et des déjections canines à Meyenheim et propose la mise en place :

- de deux poubelles simples, fixées sur des poteaux à des endroits déterminés
- d'une borne avec « sacs à crotte » et poubelle qui sera installée à proximité du groupe scolaire rue des écoles

Après délibération, le conseil municipal approuve ces propositions.

Chats errants

Madame Geneviève BONTEMPS, adjointe, présente au Conseil Municipal la convention « chats libres » de la SPA. Cette convention étant passée sur une année civile, elle fera l'objet d'une délibération début 2027.

La séance est clôturée à 21h10.

Tableau des signatures pour l'approbation du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de Meyenheim de la séance du 24 août 2026

Ordre du jour

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 30 juin 2026
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Délégation de signature
4. Plan d'alignement rue de Munwiller : Acquisition des parcelles - tranche 1
5. Convention relative à l'opération de mise en souterrain des réseaux Orange rue de Munwiller – Tranche 1
6. Vente de terrain
7. ONF (Annexe 1)
   A) Programme des travaux
   B) Etat de prévision des coupes
8. Solidarité avec les communes sinistrées par les incendies dans l'Aude
9. Redevance d'occupation du domaine public
10. Permis de démolir
11. Divers

Nom et Prénom	Qualité	Procuration	Signature
Mme BOOG Françoise	Maire		
M. FURLING Armand	Adjoint		
Mme BONTEMPS Geneviève	Adjointe		
M. HOLLER Jean-Luc	Adjoint		
Mme MASSON Laurence	Adjointe		
M. GEILLER Philippe	Adjoint		
Mme GUTLEBEN Cécile	Conseillère Municipale	Donne procuration à BRUDER Rachel	
M. TREHIOU Eric	Conseiller Municipal		
Mme LANG Christelle	Conseillère Municipale	Donne procuration à BOOG Françoise	
M. JAMESSE Quentin	Conseiller Municipal		
Mme VOGT Sylvie	Conseillère Municipale		
M. JEGGY Fabrice	Conseiller Municipal		
Mme BRUDER Rachel	Conseillère Municipale		
M. RIBER Geoffrey	Conseiller Municipal	Donne procuration à GEILLER Philippe	
Mme CELANT Carole	Conseillère Municipale	Donne procuration à TREHIOU Eric	
M. KLEIN Nicolas	Conseiller Municipal		
Mme HANSER Christelle	Conseillère Municipale	Donne procuration à JAMESSE Quentin	
M. BOOG Thierry	Conseiller Municipal		
Mme HELWIG Marcelline	Conseillère Municipale		